Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Charpentier, veuillez visiter :
bpcharpentier.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL

CHARPENTIER

SESSION 2005

SUJET NATIONAL

N° de candidat : .....

DOSSIER TECHNIQUE

MAISON INDIVIDUELLE
PLANS D'ARCHITECTE

SUPPORT DES EPREUVES :

E1-A1 : RECHERCHE DES SOLUTIONS TECOLOGIQUES.
E1-B1 : REALISATIONS DES PLANS D'EXECUTIONS.
E2 : PREPARATION DE FABRICATION ET DE CHANTIER

Le candidat doit inscrire son numéro ci-dessus et rendre son dossier à la suite des épreuves E1-A1 et E1-B1.

Pages	1/13	Page de garde
	2/13	CCTP
	3/13	CCTP
	4/13	Plan de masse
	5/13	Façade Sud Est
	6/13	Façade Nord Ouest
	7/13	Pignon Nord Est
	8/13	Pignon Sud Ouest
	9/13	Plan Rez de chaussée
	10/13	Plan 1er étage
	11/13	Plan 2 ème étage
	12/13	Coupe
	13/13	Détails Corniche, Brisis - Terrasson

Ce dossier est remis au candidat au début des épreuves E1-A1 ; E1 B1 et E2

Session 2005	BREVET PROFESSIONNEL DE CHARPENTIER
Sujet national	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
DOSSIER TECHNIQUE	Support des épreuves **E1-A1 ; E1-B1 ; E2. p 1/13**

LOT N° 3 CHARPENTE BOIS

3.1. Généralités

3.1.1. CALCULS, PLANS, ETUDES TECHNIQUES:

Le présent lot devra établir tous les calculs et plans techniques relatifs à ses ouvrages, ces dits calculs et plans restant sous sa seule responsabilité et devant être calculés suivant les dernières règles de construction en vigueur, et conformément au cahier des clauses techniques générales et aux fascicules qui y sont annexés et dont la liste figure dans le chapitre premier.

3.1.2. SECURITE:

L'entrepreneur doit assurer lui même la protection et la sécurité de son personnel, et cela par tous les moyens à sa charge. L'application des prescriptions règlementant la sécurité sera faite sous sa responsabilité.

3.1.3. RESERVATIONS:

Le présent lot devra indiquer à heure et à temps aux lots concernés, toutes les réservations ainsi que tous renseignements utiles à ces lots.

3.1.4. PRESCRIPTIONS DIVERSES:

Le présent lot devra la fourniture et la pose de tous les ouvrages ou parties d'ouvrages nécessaires à la parfaite finition et au parfait fonctionnement de ses prestations sans que cela soit limitatif dans le cadre de son lot et dans les règles de l'art.

3.1.5. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES CHARPENTE:

Tous les bois employés seront des résineux indigènes ou d'importation, sapin épicéa des Hautes Vosges ou du Haut Jura, sans traces d'échauffaures, ni de pourriture ni dégats d'insectes (en chêne pour les poinçons).

Tous les bois mis en oeuvre subiront sans exception, un traitement préventif à l'aide d'un produit de prévention du bois, homologué à la marque de qualité C.T.B.F. et ayant les propriétés suivantes:

- Fongicide non délavable
- Efficace contre Chaetomium Globosum
- Insecticide préventif et curatif
- Anti-termite non délavable.

Certificat de traitement à fournir.

Avant pose, toutes les pièces de fixation recevront après dérouillage et dégraissage, une couche de protection au minium de plomb ou seront galvanisées. Ce travail est à la charge de l'entrepreneur de charpente.

L'entrepreneur du présent lot est tenu de prendre contact avec les entreprises de gros-oeuvre avant tout commencement d'exécution de façon à arrêter d'un commun accord, et sous réserve de l'agrément de l'architecte, tous détails nécessaires à une parfaite coordination et réalisation des ouvrages.

Dans le calcul des bois mis en oeuvre, il sera tenu compte d'une couverture en ardoises avec pentes suivant plans annexés, et d'un plafond en plaques de type PLACOPLATRE.

3.1.6. PROTECTION DES OUVRAGES:

L'entrepreneur reste seul responsable de la protection des ouvrages qu'il aura réalisés jusqu'à la réception des travaux. Il devra également la protection des ouvrages existants à proximité de ses interventions.

3.2. Description des travaux

NOTA IMPORTANT:

Le présent lot devra obligatoirement établir son devis quantitatif estimatif détaillé par bâtiment.
Les prescriptions décrites ci-dessous s'appliquent aux deux bâtiments (A et B) sauf cas particuliers précisés en localisation.

3.2.1. CHARPENTE TRADITIONNELLE ASSEMBLEE :

Charpente assemblée en sapin traité pour fermes, composée de :
- Entrait moisé .
- Arbalétriers.
- Jambes de force.
- Poinçon en chêne.
- Liens de contreventement.
- Blochets.
- Semelles
- Echantignoles.
- Boulons d'assemblage.

Ces fermes seront scellées soigneusement dans les maçonneries par le présent lot (trous à faire réserver en temps utile). Sections des bois à déterminer par l'entreprise.

Localisation : -Pour fermes , fermes de noues et d'arrêtiers.

3.2.2. CHARPENTE NON ASSEMBLEE :

Charpente non assemblée en sapin du Jura traité. Sections des bois à déterminer par l'entreprise.

Localisation : -Pour pannes, sablières, charpente lucarnes.

3.2.3. POUTRE ECHELLE :

Exécution de poutres échelle en sapin du Jura traité comprenant traverses hautes et basses, montant verticaux formant raidisseurs. Le tout assemblé par tenons et mortaises.

Localisation : -En faîtage des terrassons en zinc sur les 2 bâtiments

3.2.4. CHEVRONNAGE :

- En sapin traité de 6 x 8 d'un seul morceau dans le rampant des versants.
- Fixation sur pannes et toutes coupes aux extrémités, chevrons face à face tous les 0.40 d'entraxe maximum.
- Façon de chevêtre pour châssis de toiture.

Localisation : -Tous les rampants de couvertures (bris + terrassons), rampants et des lucarnes.

3.2.5. SOLIVAGE :

- En sapin (section suivant portées) sur lambourdes fixées sur côté des entraits ou lambourdes sur corbeaux scellés dans murs.
- Solivage espacé de 1.00 m d'entraxe en plafond (Celui ci sera de type PLACOSTIL).
- Entretoise 1 rangée par travée supérieure à 1,75 m.
- Réservation de trappes d'accès aux combles.

Localisation : -L'ensemble des plafonds 2e étage.

3.2.6. CHEMINEMENT EN COMBLES:

En NOVOPAN de 22 mm épaisseur fixé sur solivage. Largeur du cheminement = 1,00 ml.

Localisation : -Prévoir sur longueur des combles en partie centrale.

3.2.7. RABOTAGE DES PARTIES APPARENTES :

Toutes les faces vues des bois apparents seront rabotées avec soins pour être peintes ou lasurées.

Localisation : -Tous les pieds de fermes apparents dans les pièces.

3.2.8. SOCLE VMC :

Exécution d'un socle pour recevoir le groupe VMC comprenant solivage en sapin du Jura, panneaux en aggloméré de 22 mm ép. montés sur matériaux anti vibratile. Le tout sera désolidarisé du solivage plafond.

Localisation : -Prévoir un socle de 5 m2 par bâtiment désservis par le cheminement en combles.

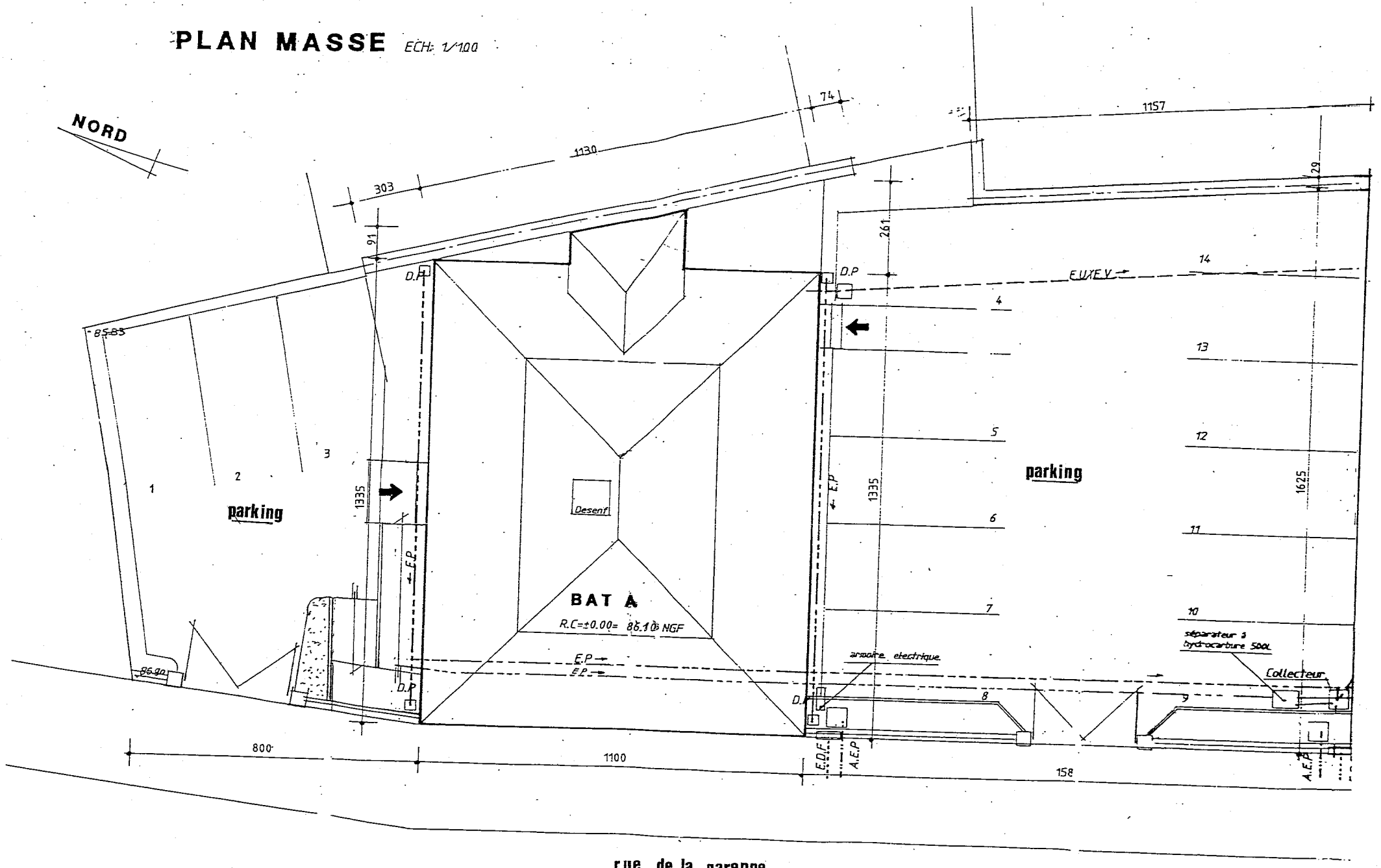
3.2.9. LUCARNE

Les lucarnes capucines sont en structure bois avec linteau droit
Les sablières débordent de 5 cm au pourtour avec une moulure sur la partie apparente
Les appuis sont recouverts d'un zinc
Les détails d'assemblages sont donnés par l'entreprise

IROKO corroyé et protégé d'une couche de lasure

-poteaux	160x160
-linteau	160x160
-sablières	80x160
appui	80x160
arbalétrier de jouée	76x225
tournisse	60x80
semelle	76x180

PLAN MASSE ECH: 1/100

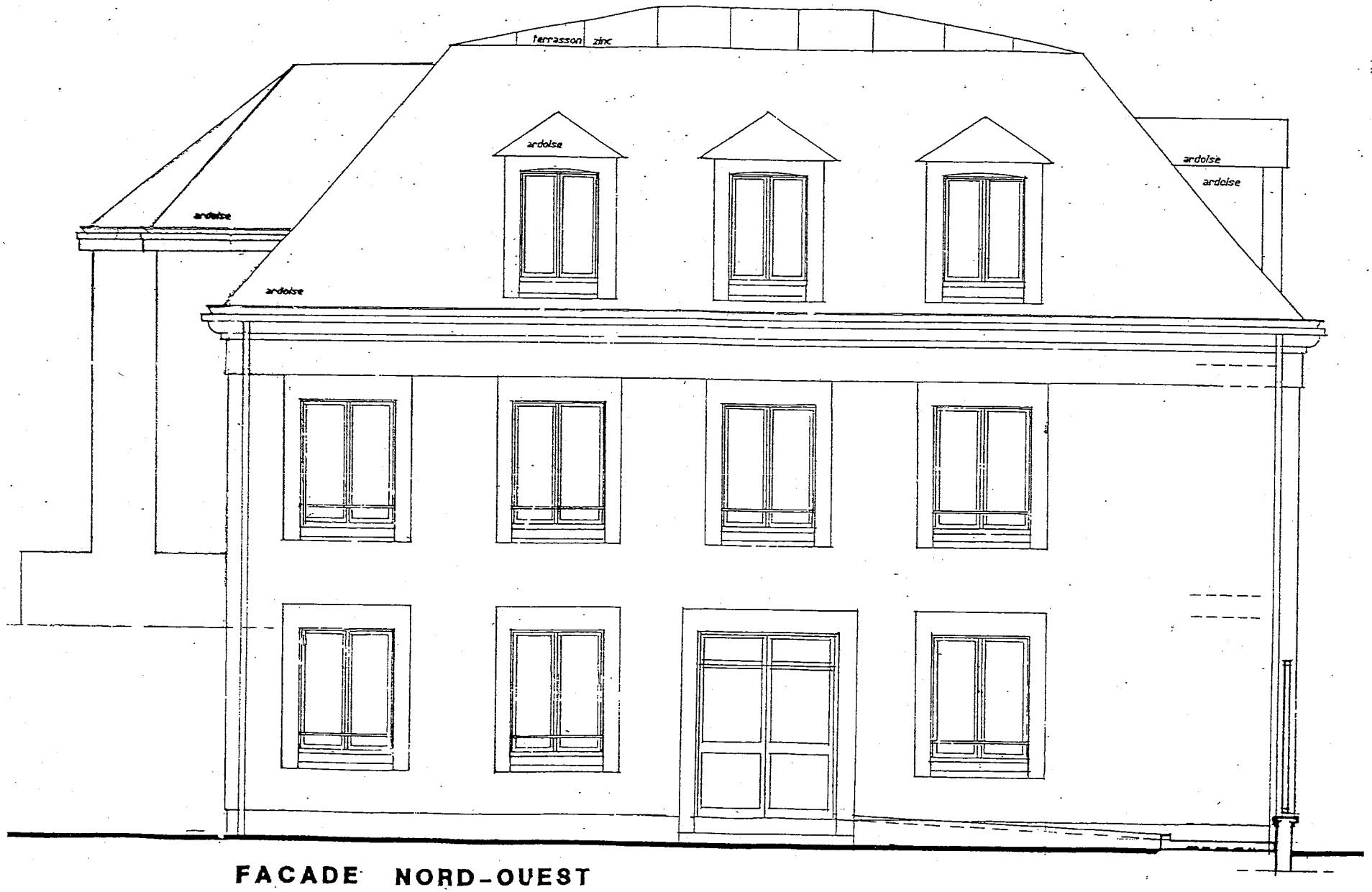


Session 2005		BREVET PROFESSIONNEL DE CHARPENTIER		
Sujet National		MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE		
Epreuves	E1-A1 ; E1-B1 ; E2	DOSSIER TECHNIQUE (PLANS D'ARCHITECTE)	Page	4 / 13



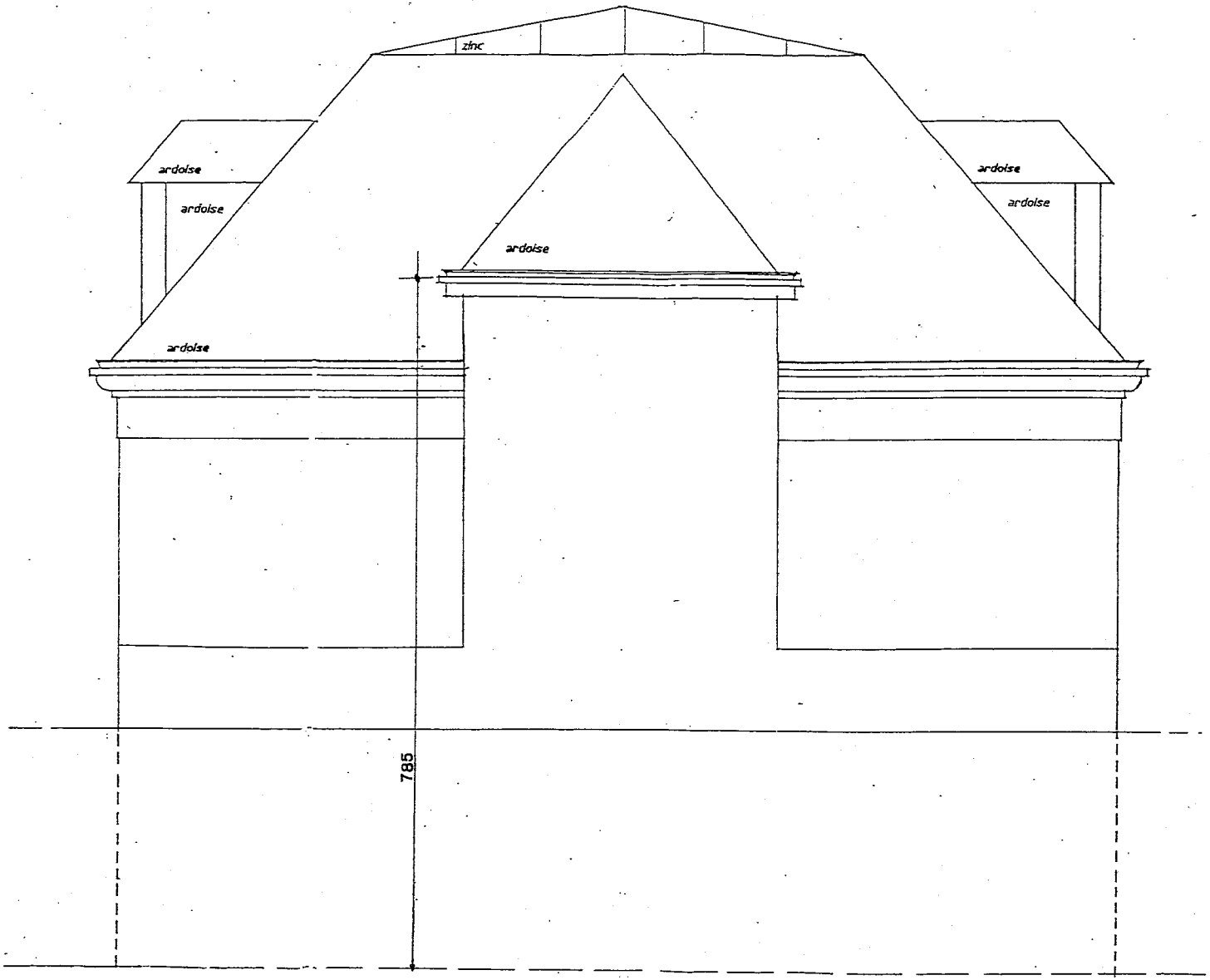
FACADE SUD-EST

Session 2005		BREVET PROFESSIONNEL DE CHARPENTIER		
Sujet National		MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE		
Epreuves	E1-A1 ; E1-B1 ; E2	DOSSIER TECHNIQUE (PLANS D'ARCHITECTE)	Page	5 / 13



FACADE NORD-OUEST

Session 2005		BREVET PROFESSIONNEL DE CHARPENTIER		
Sujet National		MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE		
Epreuves	E1-A1 ; E1-B1 ; E2	DOSSIER TECHNIQUE (PLANS D'ARCHITECTE)	Page	6/ 13



PIGNON NORD-EST

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.